



*Vous invitent à débattre avec
l'historienne **Chloé Maurel**, spécialiste des Nations Unies*

l'ONU et la reconnaissance du Droit individuel d'immigrer

le Jeudi 25 février 2016 à 20h15

au forum de la Renaissance

(1 bis allée Marc Saint-Saëns, métro Basso Cambo, Toulouse)

Au fil de ses 70 ans d'existence, l'ONU a été souvent critiquée et taxée d'inefficacité ou d'impuissance. Pourtant, une analyse précise de son histoire montre qu'elle a mené une action souvent progressiste, et qu'elle reste un mécanisme indispensable pour œuvrer à la paix et à la sécurité dans le monde ainsi qu'au progrès économique, social et culturel. Avec ses différentes agences qui s'occupent de l'éducation et la culture (UNESCO), de la santé (OMS), de l'agriculture et de l'alimentation (FAO), des droits de l'homme, etc., l'ONU œuvre dans de nombreux domaines et mène une action de longue haleine pour rapprocher les peuples et contribuer à améliorer leurs conditions de vie. Elle a été un laboratoire d'idées souvent innovantes, lançant des notions appelées à un grand succès comme celles de "*développement durable*" ou de "*patrimoine mondial*".

Sur la question des droits de l'Humain, l'ONU est aussi en pointe, avec la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et d'autres textes plus récents comme la Convention sur la protection de tous les travailleurs migrants et de leurs familles (*) de 1990. A rebours de la conception de beaucoup d'Etats européens, tentés par l'extrême-droite et le repli xénophobe, l'ONU prône l'accueil des réfugiés d'aujourd'hui, tâche dont elle s'était d'ailleurs largement occupée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

L'ONU est indispensable car elle est l'organisation mondiale la plus démocratique, bien plus que l'OMC, le FMI, les G7/8/20, l'OTAN ou l'OCDE qui la concurrencent mais qui sont moins légitimes qu'elle. À l'heure actuelle où les problèmes et enjeux deviennent transnationaux (terrorisme, épidémies, évasion fiscale...), l'ONU et ses agences ont un rôle clé à jouer et doivent donc être soutenues et renforcées.

(*) Est-il besoin de souligner que la France aurait dû ratifier la convention, préconisée en 1990 par l'Assemblée Générale des Nations Unies : *entrée en vigueur en 2003, cette convention énonce que tous les travailleurs migrants et leur famille, en situation régulière ou non, ont droit aux mêmes libertés fondamentales et aux mêmes procédures judiciaires que les ressortissants du pays où ils vivent*. Cette convention n'a été ratifiée par aucun des pays de l'UE au prétexte qu'elle ne distingue pas entre les réfugiés politiques (relevant du droit d'asile) et économiques. Il serait temps, en plus d'accorder aux non ressortissants de l'UE le droit de vote pour les élections locales, d'instituer le droit de migrer (donc d'immigrer) comme un droit individuel de la personne, tout comme le droit d'émigrer est reconnu par l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Humain.

Chloé Maurel est auteure de "Histoire de l'Unesco", "Histoire des relations internationales", "Manuel d'Histoire globale", Histoire des idées des Nations Unies" et a coordonné le n° 103 de la revue Recherches Internationales sur "Les Nations Unies, 70 ans après".